

COMPTE RENDU du CONSEIL de l'ED 525 LPAH
6 juillet 2017
Salle Gargantua, MSHS, Université de Poitiers

En présence de : Marjorie ALAPHILIPPE (représentante des doctorants de Poitiers), Pascaline DACCORD (assistante ED Poitiers), Marcel DEPERNE (représentant des doctorants de La Rochelle), Nadine DIEUDONNE-GLAD (HERMA), Jérôme GREVY (directeur de l'ED 525 LPAH), Sylvie HANOTE (FORELL), Isabelle HIS (ED-Poitiers), André MAGORD (MIMMOC, Laetitia PICHARD (représentante des doctorants de La Rochelle), Laurence PRADELLE (ED-Limoges), Cécile QUINTANA (CRLA), Alexandra ROUX (MAPP), David WATERMAN (ED-La Rochelle) et Martine YVERNAULT (ED-LIMOGES).

L'ordre du jour est :

- bilan des journées thématiques 2017 et projet pour 2018
- la rentrée et les formations 2017/2018
- la procédure du Comité de suivi individuel de thèse (CST)
- questions diverses : visite du comité HCERES, renouvellement du Conseil, budget de l'ED

I- Bilan des JT 2017 et projet 2018

Les JT « Traces » ont eu lieu les 16 et 17 mars 2017 à La Rochelle. La parole est donnée aux 2 représentants des doctorants de La Rochelle, organisateurs de l'événement. Ils informent le conseil que ces journées thématiques se sont très bien déroulées. Les retours sont très positifs, notamment pour la qualité des interventions. Une publication est prévue aux PULIM.

Un point est fait sur les publications des JT des années précédentes. Pour les JT 2015, beaucoup de communicants se sont désistés tandis que certaines communications étaient à revoir. Nous sommes au stade des droits à l'image. L'envoi des communications aux PULIM ne devrait donc plus tarder.

Pour les JT 2016, la sélection des communications est en cours. Cela avance bien.

Il est précisé par M. Grévy, directeur de l'école, qu'il serait nécessaire de dire que le directeur de thèse est responsable de la relecture.

A la fin des JT 2017 à La Rochelle, il a été demandé aux doctorants présents de proposer une liste de thématiques pour les JT 2018. M. Grévy diffuse la liste aux membres du conseil pour élimination et discussion. Le conseil statue sur 7 propositions de thématiques : Les lieux, Tissages et métissages, Forme et structure, Le vivant et l'humain, Le doute, L'incertitude, Construire (déconstruire, reconstruire). Cette liste sera adressée aux membres du comité scientifique et d'organisation dont des doctorants. Un appel à candidature aux doctorants pour faire partie de ce comité a été lancé. Le choix final de la thématique sera annoncé lors du prochain conseil de l'école doctorale le 5 octobre 2017.

Les prochaines JT seront les 22 et 23 mars 2018. Le lieu n'est pas encore déterminé, cela dépendra des disponibilités du CREPS de Boivre.

II- La rentrée et les formations 2017/2018

La journée de rentrée des primo-doctorants sera pour le site de Limoges le 9 novembre et pour le site de Poitiers le 13 octobre 2017.

Le directeur de l'école explique aux membres du conseil les choix qui ont été faits pour les formations doctorales de spécialisation 2017/2018. Les séminaires disciplinaires seront désormais intégrés et gérés par les laboratoires. Les formations méthodologiques du secteur SHES (3 écoles LPAH, SORG et CCL) de Poitiers seront gérées par les écoles.

La formation est donc divisée en trois ensembles bien distincts :

1. la spécialisation, qui comprend
 - les séminaires proposés par les laboratoires mais pouvant accueillir les doctorants d'autres disciplines
 - les formations méthodologiques proposées par les trois EDs du secteur SHS
2. la transversalité : formations proposées et gérées par l'Ecole doctorale (séminaire doctoral et journées thématiques)
3. la professionnalisation : formations organisées par le collège des écoles doctorales.

S'ouvre alors une discussion sur : les formations CPMEC, la validation de 5 heures par an au maximum des séminaires de laboratoires, le volume d'heures consenti par les UFR pour financer ces séminaires et la présence de nombreux collègues de l'UFR SHA pour animer les formations doctorales méthodologiques. M. Grévy rappelle qu'un appel à propositions a été lancé et qu'aucune autre proposition de formation méthodologique ne lui est remontée.

III- Le comité individuel de suivi de thèse

Pour rappel, ci-dessous les articles 11 et 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 :

Article 11

« ...L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant... »

Article 13

« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. »

M. Grévy a adressé avec l'ordre du jour du conseil un projet de questionnaire/rapport de CST.

Après discussion, un modèle de rapport est défini, à retrouver en annexe de ce CR.

Le circuit adopté est le suivant :

- 1- La direction du laboratoire, en accord avec le directeur de thèse constitue le CST
- 2- La direction du laboratoire, en accord avec le directeur de thèse informe le doctorant de la date de l'entretien

- 3- Le doctorant télécharge sur le site de l'ED, complète la partie du modèle de rapport réservée au doctorant et l'adresse par mail aux membres du comité
- 4- Lors de l'entretien individuel, les membres complètent (s'ils le souhaitent) le modèle, le signent, font signer le doctorant présent et adressent le rapport au directeur de thèse et au doctorant
- 5- Le rapport est intégré en pièce justificative à la demande de réinscription en 3^{ème} année de doctorat
- 6- Il est également institué pour les CST de l'école doctorale LPAH :
 - Une durée d'entretien d'environ 30 minutes
 - Les comités seront composés de 2 membres au moins, EC ou chercheurs. Il n'est pas fait obligation de membres extérieurs
 - Les membres du comité ne font pas partie de la direction de la thèse

IV- Questions diverses

- La visite des membres du comité HCERES de l'école doctorale a eu lieu le 31 mai 2017.

M. Grévy fait part de son mécontentement sur la tenue de cette visite : membres peu à l'écoute, peu d'échanges avec le public et membres trop attachés aux statistiques. Le projet n'a pas non plus été regardé.

- L'école doctorale va procéder au renouvellement de son conseil à la prochaine rentrée. En accord avec l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016, il sera composé comme suit :

Total des membres : 22

13 membres (60%) sont des représentants des établissements, des unités de recherche concernés, dont au moins 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens : les directeurs-rices des 9 unités de recherche concernées, le directeur et la directrice-adjointe et les 2 assistantes de Limoges et Poitiers.

5 membres extérieurs à l'école doctorale. Il a été proposé de contacter les partenaires de l'école : l'Espace Mendès-France de Poitiers, l'Ecole du Louvre, l'Institut Catholique de Paris et l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image d'Angoulême. Il a été également proposé à David Waterman, qui a accepté, d'être membre extérieur. La directrice-adjointe de Limoges suggère d'associer des partenaires du Limousin, tout en reconnaissant qu'il serait peu probable de les voir participer. Tous tombent d'accord pour souhaiter que les membres extérieurs soient présents aux réunions du Conseil.

Le conseil est également complété, à hauteur de 20 % du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des doctorants élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale. Cela représente donc 4 doctorants élus et 4 suppléants, 2+2 à Poitiers et 2+2 à Limoges. Un appel à candidature est lancé et les élections sont programmées pour septembre 2017.

La date du prochain de l'école doctorale 525 LPAH a été fixée le 5 octobre 2017 à 14h en salle Gargantua à la MSHS de Poitiers. M. Grévy informe le conseil qu'il sera consacré aux demandes d'admission et de réinscription et de la mise à jour du règlement des études de l'école.

Le conseil de l'école doctorale 525 LPAH du 6 juillet 2017 prend fin à 12 :35.

ANNEXE

Universités de Poitiers et Limoges
École doctorale Lettres Pensée Art Histoire ED 525)

Comité de suivi individuel de thèse

(selon l'arrêté du 25 mai 2016)

NOM, Prénom :

Unité de rattachement :

Date :

Partie réservée au doctorant

| | |
|--|--|
| Sujet de thèse | |
| Directeur/directrice Co-direction ou co-tutelle (le cas échéant) Établissement | |
| Financement : contrat doctoral – financement personnel – autre | |
| Avancement de la thèse | |
| Activités d'enseignement | |
| Autres activités | |

| | |
|-------------------------------|--|
| Formations doctorales suivies | |
| Projet professionnel | |

Partie à remplir par le comité

(ces rubriques n'ont pas un caractère obligatoire ; elles constituent une aide pour mener l'entretien. L'entretien doit durer environ 30 minutes)

| | |
|--|--|
| Avancement du projet (étapes franchies, éventuelles évolutions et/ou modifications) | |
| Moyens matériels mis à la disposition du doctorant | |
| Rencontres avec le directeur (fréquence, facilité...) | |
| Participation à des rencontres scientifiques (au sein de l'université, dans d'autres centres de recherche, à l'étranger) | |

| | |
|---|--|
| Projets (mobilité, missions, publications) et soutien de l'institution | |
| Lien avec les autres doctorants du laboratoire, de l'ED, de l'université | |
| Formations suivies dans le cadre du laboratoire, de l'École doctorale ou d'une autre institution de niveau équivalent | |
| Éventuels problèmes rencontrés | |
| Calendrier prévisionnel | |
| Difficultés rencontrées (le cas échéant, en précisant si elles sont d'ordre matériel, relationnel et/ou scientifique) | |

Recommandation du comité

Les membres du comité (*enseignant-chercheurs ou chercheurs, au moins deux personnes*)

| Nom et Prénom | Qualité et institution | Signature |
|---------------|------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(les membres du comité ne font pas partie de la direction)

Visa

| | |
|--------------------------|--|
| Doctorant | |
| Directeur de thèse | |
| Directeur de laboratoire | |